INFORMATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'alimentation
Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire
Sous-direction de la Santé et de la Protection Animales
Bureau de l'Identification et du Contrôle des Mouvements des Animaux

Adresse : 251, rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15

Dossier suivi par : Sandra LE FOUILLÉ

Tél. : 01.49.55.84.58

réf. interne : DGAL/SDSPA/BICMA/09-303

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDSPA/N2009-8255

Date: 16 septembre 2009

Date de mise en application :	immédiate
Abroge et remplace :	Version 2008
Date limite de réponse :	aucune
Nombre d'annexe :	1
Degré et période de confidentialité :	Tout public

Objet : Présentation des modifications de l'annexe de l'arrêté ministériel du 16 juin 2008 modifié par l'arrêté du 21 août 2009 relatif au marquage des équidés par pose d'une marque auriculaire munie d'un transpondeur électronique et d'une marque auriculaire visuelle et modifiant l'arrêté du 21 mai 2004 relatif à l'identification complémentaire des équidés par pose d'un transpondeur électronique.

Références :
- arrêté ministériel du 21 mai 2004 relatif à l'identification complémentaire des équidés par la pose d'un transpondeur électronique ;
- arrêté ministériel du 16 juin 2008 relatif au marquage des équidés par pose d'une marque auriculaire munie d'un transpondeur électronique, modifié par arrêté du 21 août 2009.

Résumé : L'annexe de l'arrêté du 16 juin 2008 relatif au marquage des équidés par pose d'une marque auriculaire munie d'un transpondeur électronique a été modifiée afin d'y inclure les procédures de pose de la marque auriculaire munie d'un transpondeur électronique et de la marque auriculaire visuelle.

Mots-clés : équin, identification, marque auriculaire.

Destinataires
Pour information : Directeurs départementaux des services vétérinaires, Directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt, DRAAF, SRAL, Préfets, Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires, Haras nationaux.

L'annexe de l'arrêté du 16 juin 2008 relatif au marquage des équidés par pose d'une marque auriculaire munie d'un transpondeur électronique a été modifiée pour prendre en compte le marquage des équidés destinés à une filière courte par apposition d'un bouton auriculaire électronique et d'un bouton auriculaire conventionnel. Elle précise désormais les modalités d'application de l'arrêté du 21 août 2009 modifiant les arrêtés du 16 juin 2008 et du 21 mai 2004.

Les principales modifications réalisées par rapport à la procédure de tests 2008 de l'annexe sont :
- ajout de l'expérimentation 2009 (page 10-13) ;
- modification de la fiche n3 : Fiche de commande de boucles perdues.

L'annexe modifiée ci-jointe à la présente note d'information, sera publiée au bulletin officiel. Elle est également disponible sur le site des Haras nationaux (www.haras-nationaux.fr).

L'adjoint à la sous-directrice de la santé et
de la protection animales

Yves DOUZAL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

FNC

EQUINS INTERBEV

France TRAIT

INSTITUT DE L'ÉLEVAGE

les Haras nationaux

- Identification des équidés -

Expérimentation de boutons auriculaires électroniques pour les équidés destinés à une filière courte

procédure de test

Année 2009

HISTORIQUE DES VERSIONS

Version	Date de rédaction	Motif	Statut*
0.1	15/02/09	Version initiale	DT
0.2	01/07/09	Version intermédiaire	DT
0.3	28/07/09	Version intermédiaire	DT
0.4	4/09/09	Version finale	DV

- : DT = Document de travail, DV = Document validé

DIFFUSION DE LA VERSION COURANTE

Entité	Membres
DGAL / BICMA	S. Lefouillé ; R. Raffin
DGPAAT / SDDRC	MN Proutheau ; C. de Certaines
Institut de l'Elevage	E. Rehben ; S. Duroy ; E. Guittet
Comité de pilotage	Tous

SOMMAIRE

SOMMAIRE 3
1. Présentation générale du projet 4
1.1. Contexte 4
1.2. Objectifs / intérêts financiers 4
1.2.1. Attentes des différents acteurs de la filière 5
1.3. Maîtrise d'ouvrage 5
1.4. Maîtrise d'œuvre 5
1.5. Autres acteurs associés 5
2. Travaux antérieurs 6
2.1. 2006 6
2.1.1. Travaux engagés 6
2.1.2. Conclusions 6
2.2. 2007 6
2.2.1. Travaux engagés 6
2.2.2. Conclusions 6
2.3. 2008 6
2.3.1. Objectifs 6
2.3.2. Travaux engagés 7
3. 2009 7
3.1.2. Modalités de pose 8
3.1.3. Collecte des données 9
3.1.4. Analyse des résultats 10
3.1.5. Communication 10
4. Expérimentation 2009 10
4.1. Spécifications MATÉRIEL 10
4.1.1. Matière plastique et composition chimique 10
4.1.2. Taille du support et des caractères 10
4.1.3. Couleur 10
4.1.4. Marquage et lisibilité 11
4.1.5. Sécurité et inviolabilité 11
4.1.6. Tenue 11
4.1.7. Innocuité 11
4.1.8. Identification du modèle, du fabricant et de la date de fabrication 11
4.1.9. Présentation – Conditionnement 12
4.1.10. Apposition – Spécifications du matériel de pose 12
4.1.11. Caractéristiques électroniques 12
4.2. Tests de laboratoire 13
5. ANNEXES 14
5.1. ANNEXE 1 : bon de commande et convention éleveur 14
5.2. ANNEXE2 : fiche n°1 à remplir par l'éleveur et à renvoyer aux HN à la pose des boucles 14
5.3. ANNEXE 3 : fiche n° 2 à remplir par l'éleveur et à renvoyer aux HN en fin de saison, en cas de problème sur une ou plusieurs boucles 14
5.4. ANNEXE 4 : fiche n° 3 à remplir par l'éleveur et à renvoyer aux HN en cas de rebouclage 14
5.5. ANNEXE 5 : fiche de suivi à remplir par un identificateur au moment du relevé de signalement et au moment du départ du poulain de l'élevage 14

1.Présentation générale du projet

1.1. Contexte

L'identification des équidés comporte actuellement plusieurs étapes :

- ⇨ relevé du signalement (description des marques naturelles),
- ⇨ pose d'un transpondeur électronique dans l'encolure par une personne habilitée (vétérinaire ou agent des Haras nationaux),
- ⇨ édition du document d'identification et enregistrement (immatriculation) dans la base SIRE,
- ⇨ et dans certains cas seulement, vérification du signalement, réalisation du graphique et validation du document d'identification.

Un vaste chantier de réflexion et rénovation des procédures d'identification a été lancé en 2004 et a permis d'introduire une notion de modularité: il est maintenant possible de choisir le **niveau d'identification** en fonction de l'utilisation du cheval. Plusieurs niveaux sont désormais proposés aux éleveurs, chacun correspondant à une tarification adaptée.

Le niveau **performance** s'adresse aux éleveurs qui pensent destiner leurs produits aux courses ou à la compétition. L'identification comprend alors un relevé de signalement, une pose de transpondeur dans l'encolure, une vérification du signalement à partir de 12 mois, la réalisation du signalement graphique et la validation du document.

Le niveau **loisir** est prévu pour les éleveurs qui pensent ne pas avoir besoin des opérations de validation du livret en vue de la compétition. L'identification comprend donc seulement un relevé de signalement et une pose de transpondeur.

Un troisième niveau est à l'étude pour les équidés destinés à une **filière courte** (cf annexe 1). Un système d'identification basé sur **l'utilisation de boutons auriculaires** est en cours de test. Le principe est de remplacer le signalement et la pose du transpondeur par la pose de 2 boutons auriculaires, l'un électronique et l'autre visuel.

1.2. Objectifs / intérêts financiers

Les producteurs de viande chevaline rencontrent de plus en plus de difficultés à valoriser leurs produits. Les représentants des éleveurs signalent que les marges très faibles permettent difficilement de supporter les coûts liés à l'identification par transpondeur électronique.

La seule piste de réduction des coûts est de se passer de l'intervention de l'identificateur habilité et de faire réaliser les opérations d'identification à l'éleveur, selon l'inspiration de la filière bovine.

Le transpondeur électronique est maintenant obligatoire pour tous les équidés. L'idée est de l'insérer dans une boucle auriculaire posée par l'éleveur, dans la mesure où "l'implantation de la puce dans l'encolure" est un acte vétérinaire.

Le matériel envisagé est une boucle discrète de type bouton. L'éleveur la posera lui-même sur ses poulains rapidement après la naissance. Un document d'identification simplifié accompagnera l'animal.

Des travaux préliminaires d'exploration ont été réalisés en 2006 et 2007 (cf annexe 2). Ils ont permis de mesurer l'acceptabilité du système par les éleveurs et la compatibilité des boucles auriculaires avec l'espèce équine. Afin de confirmer que ce type de matériel peut convenir pour l'identification des équidés, l'expérimentation est poursuivie en 2008 et 2009.

1.2.1. Attentes des différents acteurs de la filière

Ce système d'identification a été mis au point pour permettre

- un allègement des coûts de l'identification,
- une réalisation par l'éleveur des opérations d'identification de terrain
- une meilleure traçabilité (identification au plus près de la naissance),
- une mise à disposition des documents d'identification plus rapide pour les éleveurs.

Les indicateurs de la réussite de ce système d'identification seront :

- les données relatives au coût des différentes opérations, avec analyse comparative avec les données existantes sur l'identification actuelle des équidés concernés (chevaux de trait notamment), avec validation ou non des hypothèses de départ,
- les délais d'identification des chevaux concernés, comprenant également les délais d'édition des documents d'identification.

1.3. Maîtrise d'ouvrage

Le comité de pilotage comprend

- La Direction Générale de l'Alimentation (DGAL),
- La Direction Générale des politiques agricole,agroalimentaire et des territoires (DGPAAT),
- Les Haras nationaux,
- L'Institut de l'élevage,
- La Fédération Nationale du Cheval (FNC),
- France Trait,
- L'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail Et des Viandes (INTERBEV),
- France Agri Mer.

1.4. Maîtrise d'œuvre

- Les Haras nationaux
 - Direction des connaissances pour la coordination du projet, la synthèse et l'exploitation des résultats
 - Direction des services et des sites pour le suivi de terrain
 - Direction de l'Action Territoriale pour les relations avec les organismes socioprofessionnels
- L'Institut de l'élevage : appui aux Haras nationaux.
- Le fabricant : assure la distribution des boutons auriculaires

1.5. Autres acteurs associés

- Les organismes professionnels locaux de chaque zone d'expérimentation, relais auprès des éleveurs + éventuellement appui au suivi terrain,
- Les DDSV pour les contrôles des animaux avant abattage et la délivrance des certificats sanitaires des animaux qui sont exportés,
- Les abattoirs pour les contrôles des animaux avant abattage,
- Les éleveurs qui assureront une partie du suivi et des retours d'information,
- Les vétérinaires identificateurs pour le suivi de terrain.

2.Travaux antérieurs

2.1. 2006

2.1.1. Travaux engagés

- Evaluation des différents matériels disponibles,
- Identification de la zone de l'oreille la plus à même de porter une boucle,
- Préparation des premières poses sur des animaux vivants,
- Enquête auprès d'un échantillon d'éleveurs sur leur perception de l'identification, leurs attentes et leur réaction face à l'utilisation de boutons auriculaires.

2.1.2. Conclusions

- L'enquête a révélé un besoin à satisfaire sur le terrain et de réelles possibilités de mise en place.
- La poursuite des travaux avec essais terrain est donc décidée et la rédaction d'un protocole d'expérimentation est engagée.
- Un emplacement préférentiel de la boucle sur l'oreille est déterminé.
- Le matériel n'est pas encore choisi définitivement.

2.2. 2007

2.2.1. Travaux engagés

- Etude exploratoire visant à choisir définitivement le matériel et à vérifier que celui-ci était bien supporté par les équidés sur un échantillon restreint :
 - Test du matériel par des éleveurs volontaires (41 poulains de l'année ont reçu un bouton auriculaire sur l'oreille droite),
 - 36 poses supplémentaires sur des chevaux adultes.

2.2.2. Conclusions

- les modèles de type « porte manteau » doivent être écartés ;
- la pose de la boucle doit être réalisée dans les 8 jours qui suivent la naissance (traçabilité renforcée, meilleure cicatrisation, contention plus facile) ;
- la cicatrisation chez le cheval n'est pas aussi rapide ni aussi nette que chez les autres espèces ;
- la position de la boucle sur l'oreille n'est pas déterminante pour la cicatrisation de la plaie ;
- le protocole de pose a une influence sur la cicatrisation : différentes préconisations peuvent être émises ;
- La courte durée de cette étude n'a pas permis de conclure sur les taux de chute, qui devront être observés sur une plus longue période ;
- La poursuite des travaux est décidée sur un plus grand échantillon, avec étude statistique du taux de chute, en vue d'un agrément officiel du matériel sur l'espèce équine.

2.3. 2008

2.3.1. Objectifs

L'expérimentation 2008 avait pour objectifs :

- De confirmer que le matériel est compatible avec une identification de qualité pour les équidés,
- De confirmer que ce système d'identification répond aux attentes des différents acteurs concernés,

et surtout

- De réunir les connaissances techniques suffisantes pour déterminer les seuils de performance attendus pour ce matériel (tenue dans le temps notamment).

2.3.2. Travaux engagés

- Tests terrain sur des poulains de trait nés en 2008, visant à mesurer le taux de chute sur une période de 6 à 10 mois

➔ probabilité retenue : boucler au moins 196 animaux et avoir un suivi du bouclage sur une période minimale de 6 mois pour avoir 5 chances sur 100 de rejeter un bon modèle et 1 chance sur 100 d'accepter un mauvais modèle.
➔ marge de manœuvre pour anticiper les « perdus de vue » et les non retours d'informations = boucler environ 600 poulains

2.3.2.1. Paramètres testés

Taux de survie
Une boucle est considérée comme « morte » quand elle est perdue (ou retirée), cassée, illisible (ou dont le marquage est effacé). Aucune donnée n'existant actuellement sur la pose de boucle sur les équidés, il a été décidé de poursuivre les travaux en conditions expérimentales en 2008 pour aboutir sur la définition des seuils de performance adaptés
➔ Il n'a pas été précisé de « valeur objectif » du taux de survie pour 2008.

3.2009

3.1.1.1. zones géographiques concernées

Pour l'expérimentation 2009, les zones retenues sont (toutes tailles d'élevage confondues) :

- Pyrénées
- Massif central / Limousin
- Bretagne
- Franche Comté
- Nord Est (zone d'élevage de la race Ardennaise)

Zone	Caractéristique	Nb d'élevages de chevaux de trait *	Nb de produits de trait immatriculés en 2007
Pyrénées	Hors berceau		
dept 64		*729*	*1610*
dept 65		*228*	*578*
Massif central / Limousin	Hors berceau		
Dept 15		*1026*	*1485*
Dept 63		*330*	*507*
Dept 43		*580*	*832*
Dept 19		*189*	*232*
Dept 23		*241*	*403*
Bretagne	Berceau de race		
Dept 35		*251*	*254*
Dept 22		*546*	*606*
Dept 56		*336*	*368*
Dept 29		*376*	*141*
Franche Comté	Berceau de race		
Dept 25		*593*	*695*
Dept 39		*235*	*292*
Dept 70		*205*	*409*
Dept 90		*31*	*38*
Nord Est	Berceau de race		
Dept 08		95	134
Dept 57		64	66
Dept 67		70	47
Dept 68		31	28
TOTAL		**6 156**	**8 725**

* Nb de personnes ayant fait saillir au moins une jument et/ou fait naître un poulain en 2007

3.1.2. Modalités de pose

3.1.2.1. Généralités

Deux boucles boutons par animal (1 boucle électronique et 1 boucle visuelle) posée par l'éleveur à l'aide de la pince adaptée.
La pose doit être réalisée dans les 8 jours qui suivent la naissance.

3.1.2.2. Préconisations aux éleveurs

Il s'agira simplement de conseils aux éleveurs et non d'une obligation.

- Couper les poils des oreilles avant la pose ;
- Désinfection du matériel et de l'oreille avant la pose ;
- Possibilité de réaliser un « pré-trou » ou pas, par tout moyen à la convenance de l'éleveur ;
- Application d'un cicatrisant après la pose ;
- Désinfecter régulièrement et dégager les croûtes qui auraient pu se former autour de la boucle au moins pendant la première semaine qui suit la pose.

3.1.3. Collecte des données

3.1.3.1. Informations globales à tracer :

- zone géographique
- mode d'élevage
- effectif de l'élevage (nb total de chevaux, nb de juments, nb de produits, type d'équidés…)
- pratique de l'éleveur pour réaliser la pose (désinfection, pose directe ou réalisation d'un « pré-trou »…)
- état des boucles :
 - présente / perdue ou retirée,
 - bon état / cassée,
 - lisible / illisible (transpondeur et impression du n°)
- état de l'oreille
- date du contrôle
- poulain concerné

3.1.3.2. organisation du suivi

➔ le suivi sera à adapter en fonction de la date de relevé de signalement.
➔ Le suivi à mettre en place sera précisé dès obtention et analyse des résultats définitifs de 2008, selon des besoins de complément d'information.

	Objectif	**Planning théorique**
(1) contact n°1	Au relevé de signalement	Entre la naissance et le sevrage
(4) contact n° 2	Avant le départ de l'élevage	visite HN sur concours d'élevage, visite spécifique ou signalement du produit de l'année suivante ; inspecte les oreilles et les boucles boutons

Implication des HN pour le suivi :

Nb	Profil	Tâches
1	Ingénieur	Suivi général, pilotage du projet
8	Agent technique et/ou technicien	Suivi rapproché des éleveurs Saisie des signalements
1	Ingénieur (déléguée nationale trait)	Relation avec les organismes nationaux représentatifs des éleveurs et les organismes de la filière viande
4	Ingénieur (délégués régionaux des zones concernées)	Relations avec les organismes locaux
4	Responsables de secteur	Organisation des suivis des éleveurs

NB : la part d'implication de chacune de ces personnes (en ETP) est difficile à estimer pour le moment mais cette mission s'ajoutera à leurs missions assumées actuellement.
Pour mémoire : implication du fabricant sur les visites d'élevage à prévoir = transmission sur demande du programme de suivi chez les éleveurs.

Boucles détériorées, rebouclages

En fonction de l'état de l'oreille du cheval, l'éleveur décide de procéder à un rebouclage par ses soins ou de faire poser un transpondeur dans l'encolure par une personne habilitée + mise à jour éventuelle du document d'identification.

Les outils de collecte des informations
Fiches de suivi : voir annexes

3.1.4. Analyse des résultats

Les fiches de suivi sont centralisées à la direction des connaissances des Haras Nationaux pour saisie. Le cas échéant, les résultats sont ensuite transmis à l'Institut de l'élevage pour analyse statistique.

3.1.5. Communication

- courrier à tous les éleveurs des zones géographiques choisies pour information et inscription (novembre 2008)
- édition d'une lettre d'information aux personnes impliquées dans le suivi du projet + le comité de pilotage

4.Expérimentation 2009

4.1. Spécifications MATÉRIEL

Dans cette partie, les boutons auriculaires seront nommés « repères ».

4.1.1. Matière plastique et composition chimique

Les repères officiels sont fabriqués en matière plastique. Ils peuvent, si nécessaire, être composés de plusieurs matières différentes.
La composition chimique doit être exempte de tout composant pouvant présenter un risque pour l'animal ou son environnement.

4.1.2. Taille du support et des caractères

En phase expérimentale, le matériel utilisé sera produit par Allflex et aura les caractéristiques suivantes :
modèle bouton aéré – bouton mâle
Bouton électronique femelle Ultra HDX avec mâle à fût long et insert métallique

Poids :
Bouton femelle (code BHR) : 4,5g
Bouton mâle (code BTL) : 1,9g
Soit poids du couple : 6,4g
Distance entre les deux boucles après encliquetage : 13,3mm

Bouton femelle (code BBR) : 2,5g
Diamètre :28mm

Pour la procédure d'agrément et la phase de routine, ces éléments de définition du matériel seront redéfinis avec des « fourchettes » de grandeur (poids, distance du fût…).

4.1.3. Couleur

Les repères officiels sont de couleur MARRON : Référence Pantone 463C à 464C.

4.1.4. Marquage et lisibilité

La technique utilisée pour le marquage du code du transpondeur est un marquage au laser sur la partie mâle et femelle du type FR + 8 derniers chiffres du n° de transpondeur.
L'encodage est identique à celui des implants (ex : 250 25 95 12345678).

La lisibilité des différentes mentions doit être bonne et durable :
- le repère ne doit pas présenter une sensibilité excessive à l'encrassement,
- le tracé des caractères et leur contraste sur le support doivent demeurer nets.

Le marquage doit résister aux frottements, et en particulier à l'abrasion.
Le marquage doit résister aux agents chimiques de pH extrêmes (pH = 3 et pH = 12).

4.1.5. Sécurité et inviolabilité

Le repère est inviolable :
- toute séparation des éléments mâle et femelle du système d'encliquetage doit conduire à la destruction du repère (état inutilisable),
- en cas de réapposition frauduleuse, des traces de viol sont apparentes.

Repère inutilisable (ou non-réutilisable) : repère qui présente une rupture (totale ou partielle) du système d'encliquetage ou un allongement d'au moins 80% de la longueur du fût, et dont la réapposition est impossible en conditions normales.

4.1.6. Tenue

Le système d'encliquetage du repère doit permettre sa tenue tout au long de la vie de l'animal.

4.1.6.1. Résistance à la traction

Le couple partie mâle / femelle formant le bouton électronique présente un seuil de rupture à la traction supérieur à 22 daN (seuil exigé pour la procédure d'agrément des boucles boutons en élevage ovin).
Après rupture, la boucle doit présenter un état « inutilisable » (cf. paragraphe précédent).

4.1.6.2. *Taux de survie*

Le taux de survie est une donnée issue de l'observation de terrain. Il équivaut à la probabilité qu'une boucle de soit pas détériorée après n mois de pose.
La définition des seuils de performance se fera pendant la période expérimentale.

4.1.7. Innocuité

Le repère ne doit pas occasionner de troubles à l'animal.
La présence du repère ne doit pas générer une déformation de l'oreille.
Les phénomènes de perte avec déchirement du cartilage doivent être limités en nombre, dans des conditions normales d'élevage.

4.1.8. Identification du modèle, du fabricant et de la date de fabrication

Chaque élément (mâle et femelle) du repère possède gravés dans la masse :
- une mention permettant d'identifier le fabricant (nom ou logo)
- la date de fabrication permettant de connaître au minimum le trimestre et l'année où elle a eu lieu.

La représentation de la date sur un cadran est possible si le fabricant précise son mode d'interprétation.
Ces indications gravées dans la masse, ne doivent pas gêner la lecture des inscriptions figurant sur le repère.
En cas de manque de place, elles peuvent être gravées sur la face interne (côté oreille) de l'élément.

4.1.9. Présentation – Conditionnement

Chaque ensemble livré respectera les conditions suivantes :

- Les livraisons sont faites en nombre identique d'éléments mâles et femelles,
- Une notice d'utilisation de la (ou des) pince(s) préconisée(s) pour la pose, faisant également figurer les conditions conseillées pour le stockage des matériels, est jointe au minimum une fois par an (lors de la première commande l'année par exemple).

4.1.10. Apposition – Spécifications du matériel de pose

4.1.10.1. Facilité de pose

L'apposition des repères doit pouvoir être pratiquée facilement.
La pince permettant la pose des repères doit être maniable et légère, et permettre la libération rapide et sans danger de l'animal après apposition du repère. Toute livraison de pince doit être accompagnée d'une notice d'utilisation précisant le mode d'emploi et les bonnes pratiques de pose.

4.1.10.2. Identification

Une mention permettant d'identifier le fabricant et le modèle doit être inscrite ou gravée sur la pince.

4.1.11. Caractéristiques électroniques

La boucle bouton sera dotée d'un transpondeur et dans ce cas, le repère doit être conforme aux spécifications suivantes :

4.1.11.1. *Conformité du transpondeur*

Les transpondeurs contenus dans les boutons électroniques doivent être conformes aux normes ISO 11784/11785.
Les boutons électroniques ou les transpondeurs utilisés dans les boutons doivent faire l'objet :

- d'une reconnaissance de conformité aux normes ISO 11784/11785 par un organisme reconnu (ICAR ou CCR).
- Ou à défaut, d'un engagement de conformité aux normes ISO 11784/11785 par le fabricant ou le distributeur.

4.1.11.2. Encodage du matériel

Le code d'identification officiel est encodé dans le transpondeur par le fabricant de repères, seul responsable de l'attribution des codes d'identification.
Le code d'identification du transpondeur correspond au code d'identification marqué « visuellement » sur la surface externe du repère, aux différences près suivantes :

→ Code Pays
Visuellement, le code pays est inscrit sur le repère selon la norme ISO 3166-1 alpha2 modifiée (FR pour la France).

Electroniquement, il est encodé dans le transpondeur selon la norme ISO 3166-1 numérique (250 pour la France).

→ Format du numéro national
Visuellement, le numéro d'identification contient 8 chiffres et présente des espaces entre le code pays et le numéro national d'identification.
Electroniquement, le numéro national ne comporte pas d'espace et est encodé sur 12 caractères. Ces 12 caractères sont composés du code espèce, ayant la valeur de 25 pour les équidés, du code attribué au fabricant et composé de deux chiffres (XX) et du numéro d'ordre de 8 chiffres géré sous la responsabilité du fabricant. Ce dernier numéro est tel que le code national d'identification est unique.

Inscriptions visuelles =	FR 12345678
⇕	
Encodage électronique =	25025XX12345678

4.1.11.3. Tenue du transpondeur

Les transpondeurs doivent être associés au repère de façon inviolable. La dissociation du repère et du transpondeur doit conduire à une dégradation irréversible et visible du repère électronique.

4.2. Tests de laboratoire

L'objectif des tests laboratoire est d'éviter d'éventuels gros problèmes de matériel susceptibles de se présenter sur le terrain, lors des premières poses.

Ils comportent les opérations suivantes :

- Caractérisation de la matière,
- Résistance à la traction,
- Résistance du marquage à l'abrasion,
- Résistance du marquage aux agents chimiques,
- Vieillissement artificiel.

Ces opérations, habituellement prévues en vue de l'agrément de tout matériel d'identification de type boutons auriculaires, sont réalisées dans le cadre de l'expérimentation en cours sur les ovins.
Il est donc convenu de ne pas conditionner l'utilisation sur les chevaux à une nouvelle série de tests laboratoire. Le pré-recquis est de considérer que le matériel présente des performances techniques suffisantes pour être testé sur le terrain sans tests laboratoires spécifiques préalables.

Si des taux de chute trop importants étaient constatés avec le matériel choisi, des tests laboratoires complémentaires pourront être conduits, notamment par rapport aux caractéristiques des tissus des oreilles et à leur résistance, seuls paramètres susceptibles d'être différents de ce qui est connu sur les ovins.

5. ANNEXES

5.1. ANNEXE 1 : bon de commande et convention éleveur

5.2. ANNEXE2 : fiche n°1 à remplir par l'éleveur et à renvoyer aux HN à la pose des boucles

5.3. ANNEXE 3 : fiche n° 2 à remplir par l'éleveur et à renvoyer aux HN en fin de saison, en cas de problème sur une ou plusieurs boucles

5.4. ANNEXE 4 : fiche n° 3 à remplir par l'éleveur et à renvoyer aux HN en cas de rebouclage

5.5. ANNEXE 5 : fiche de suivi à remplir par un identificateur au moment du relevé de signalement et au moment du départ du poulain de l'élevage

les Haras nationaux

EXPERIMENTATION DE BOUTONS AURICULAIRES 2009
Inscription aux tests et commande de boucles

A RENVOYER IMPERATIVEMENT AVANT LE 15 JANVIER 2009

❶ **M. Mme Mlle** _____

Adresse _____

Code postal_____ **Commune**_____

❷ **Mode d'élevage** : ☐ pré ☐ pré+box ☐ estive ☐ stabulation ☐ autre :_____

❸ **Nombre de juments poulinières sur l'élevage** (toutes races confondues) : _____

❹ Autres ateliers d'élevage sur l'exploitation : ☐ bovins ☐ ovins ☐ autres : _____

❺ Nom et adresse de **votre vétérinaire** habituel :_____

❻ **n° de téléphone (OBLIGATOIRE) :**
(fixe et portable si besoin)

Nombre de chevaux à boucler	Prix unitaire	Total à régler
	5,30 euros	

Attention : il est inutile de commander + de boucles que vous n'avez de poulains !!

Date prévisionnelle du **premier** poulinage :.....

JE DECLARE
- AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES INFORMATIONS FIGURANT AU DOS DE CE DOCUMENT,
- CONFIRMER MON ACCORD.
JE M'ENGAGE A RESPECTER MES OBLIGATIONS EN TERME DE SUIVI.

Fait à Signature

le.....

A titre indicatif :

☐ J'ai déjà posé des boucles auriculaires (sur une autre espèce)

☐ Je n'en ai jamais posé

*N'oubliez pas de joindre **votre chèque**, à l'ordre des Haras nationaux*
(pas d'envoi de boucle sans le règlement)

DOCUMENT A RENVOYER A L'ADRESSE SUIVANTE
Les Haras nationaux – Direction des connaissances – projet boutons auriculaires
BP 3 – 19231 ARNAC POMPADOUR cedex

Convention

ENTRE

le signataire identifié au recto de ce document, ci après dénommé le détenteur,

D'UNE PART

Et l'Etablissement Public Administratif « **Les Haras Nationaux** » dont le siège social est sis à POMPADOUR (19230), représenté par Monsieur François Roche-Bruyn agissant en qualité de Directeur Général, ci-après dénommé Les Haras nationaux,

D'AUTRE PART

PREAMBULE

Les Haras nationaux sont maître d'œuvre d'un projet d'expérimentation de boutons auriculaires sur des équidés. Dans le cadre de cette expérimentation, l'identification des poulains concernés sera assurée

- par relevé de signalement réalisé par une personne habilitée,
- par la pose de deux boutons auriculaires (dont l'un électronique) posés aux oreilles par le détenteur (en remplacement du transpondeur injecté dans l'encolure), et ce par dérogation à l'arrêté du 21 mai 2004 relatif à l'identification complémentaire des équidés par la pose d'un transpondeur électronique.

Pour pouvoir éditer le document d'identification, le SIRE devra avoir reçu la déclaration de naissance, le relevé de signalement et la confirmation par l'agent identificateur de la pose des deux boucles.

En cas d'absence d'une boucle, il sera décidé conjointement entre l'identificateur, les Haras nationaux et l'éleveur du mode de ré-identification de l'animal.

LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT

Article 1 – objet de la convention

Les Haras nationaux :

- fournissent au détenteur le matériel nécessaire au bouclage des poulains au tarif unitaire de 5,30 euros, accompagné des informations nécessaires à la pose
- suivent le déroulement général des tests,
- sont l'interlocuteur privilégié de l'éleveur durant l'expérimentation.

Le détenteur :

- utilise le matériel fourni par les Haras nationaux,
- s'acquitte du paiement de 5,30 euros par paire de boutons auriculaires, à la commande
- boucle ses poulains **dans un délai d'une semaine après la naissance**,
- réalise un suivi personnalisé des tests selon les modalités fixées par les Haras nationaux : **s'engage notamment à prévenir les Haras nationaux avant de vendre son poulain pour garantir des résultats à l'expérimentation**,
- s'assure de la transmission de la déclaration de naissance aux Haras nationaux,
- s'assure que le signalement de son poulain sera bien relevé avant sevrage et avant le 31 décembre de son année de naissance.

Article 2 – durée de la convention

Cet accord est conclu pour l'année 2009. La dénonciation pourra être prononcée par l'une ou l'autre des parties en cas de non respect des clauses de la présente convention.

FAIT A…….

LE……

Pour Les Haras nationaux :

les Haras nationaux

FICHE N°1 :A REMPLIR PAR L'ELEVEUR

A renvoyer aux Haras nationaux après la pose
Les Haras nationaux - SIRE Projets boutons auriculaires – BP3
19231 ARNAC POMPADOUR cedex

M. Mme Mlle_____

Code postal _____ Commune _____

Numéro des boucles posées	FR \| \| \| \| \| \| \| \| \|
Date de la pose des boucles	
Nom du poulain	
Date de naissance du poulain	
Sexe du poulain	
Nom de la mère *ou* n° SIRE de la mère	

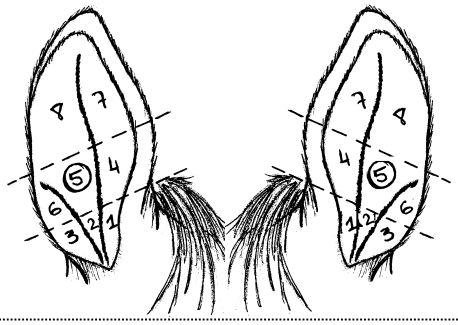
Conditions de pose *(cocher les cases utiles)*

J'ai coupé les poils des oreilles ☐ oui ☐ non
J'ai désinfecté les boucles ☐ oui ☐ non
J'ai désinfecté les oreilles ☐ oui ☐ non
J'ai mis un cicatrisant après la pose ☐ oui ☐ non

- Bouclage facile ☐ oui ☐ non
- Nb de boucles détériorées à la pose:_____
- N° des boucles détériorées

Emplacement des boucles posées

Indiquer sur ce schéma la position des boucles



Observations:

les Haras nationaux

FICHE N°2 : A REMPLIR PAR L'**ELEVEUR**
Fiche de dégradations et d'interventions
EN CAS DE PROBLEME SUR L'OREILLE

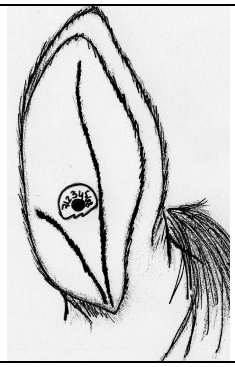
M. Mme Mlle _____

Code postal_____ **Commune**_____

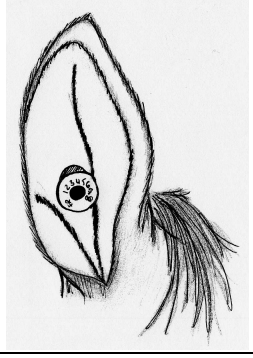
Date(s)	**N°** de la boucle	**Etat Boucle** (I, C, P, RAS) (1)	**Etat Oreille** (S, B, Cr1, Cr2, O, F, RAS) (2)	**Interventions éleveur :** désinfection et/ou débouclage	Cause(s), précision(s) (Précisez si rebouclage ou pose d'un transpondeur)

(1) Etat de la boucle : **I** = illisible ; **C** = Cassée ; **P** = Perdue ; **RAS** = rien à signaler
(2) Etat de l'oreille : **S** = Suintement ; **B** = Bourgeonnement de chair ; **Cr1** = Croûtes épaisses ; **Cr2** = croûtes apparentes (sèches) ; **O** = Ovalisation ; **F** = Fente ; **RAS** = rien à signaler

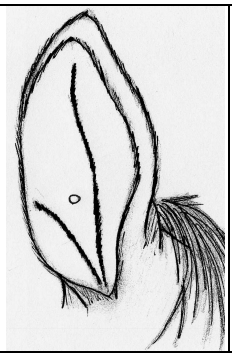
☐ Boucle cassée



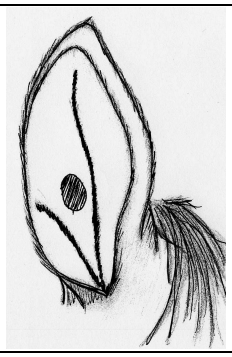
☐ Ovalisation



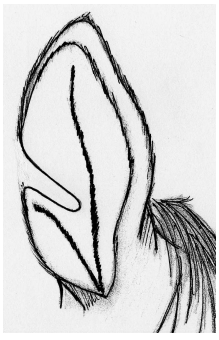
☐ Perte



☐ Perte + Ovalisation



☐ Perte + Fente



Date de remise du document : le / /

DOCUMENT A RENVOYER AUX HARAS NATIONAUX

les Haras nationaux

FICHE N°3 : Fiche de commande de boucles perdues
A REMPLIR PAR L'**ELEVEUR** EN CAS DE REBOUCLAGE NECESSAIRE

M. Mme Mlle _____

Code postal_____ **Commune**_____

Date(s) de perte	**N°** de boucle *(4 derniers chiffres)*	Type de la boucle commandée *(cocher la case)*		N° SIRE du poulain *(si immatriculé)*	Cause(s) du débouclage (arrachage, perte, autres...)
		Electro-nique	inerte		
		☐	☐		
		☐	☐		
		☐	☐		

Nombre de boutons auriculaires commandés	**Prix unitaire (par boucle)**	**Total à régler**
	5,30 euros	

Fait à Signature

le.....

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et à nous transmettre vos questions

N'oubliez pas de joindre votre chèque, à l'ordre des Haras nationaux
(pas d'envoi de boucle sans le règlement)

Date de réception du document : le / / *(à remplir par les Haras Nationaux)*

DOCUMENT A ENVOYER AUX HARAS NATIONAUX

Les Haras Nationaux – Direction des Connaissances
Projet boutons auriculaires – Route de Troche – BP3 – 19231 Arnac Pompadour Cedex
En cas de problèmes, renseignements boutons auriculaires au : 0811.90.21.31
FAX : 05.55.73.94.83

les Haras nationaux

CONTROLE PAR L'**IDENTIFICATEUR**

Nom de l'éleveur _____

N° DE BOUCLE OBSERVE (4 derniers chiffres) : _____

Ou n° SIRE de la mère_____

❶ **Personne ayant réalisé le suivi :**

n° identificateur		Nom	

Date de l'examen : _____

Occasion à laquelle cette fiche a été remplie : ☐ au relevé de signalement
☐ Avant la vente du poulain
☐ Autre

❷ **LES BOUCLES**

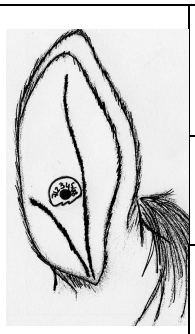
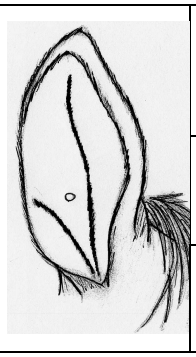
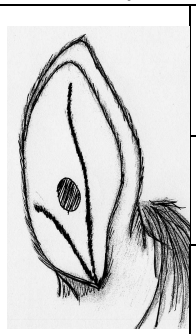
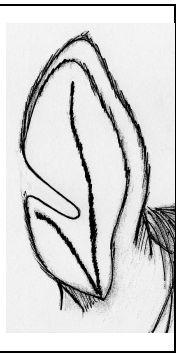
Les boucles sont toujours sur les oreilles ? ☐ oui ☐ non *(aller en ❹)*
Les boucles sont-elles toujours en bon état ? ☐ oui ☐ non
La boucle contenant la puce est lisible par un lecteur de transpondeur ? ☐ oui ☐ non
Le n° inscrit sur les boucles est-il lisible ? ☐ oui ☐ non

❸ **ETAT DE L'OREILLE BOUCLEE** *(cocher la case qui convient ; 1 choix possible par oreille)*

stade	*suintement*	*bourgeonnement de chair*	*croûtes épaisses*	*croûtes apparentes (sèches)*	*plaie nette (cicatrisation totale)*	*Ovalisation (agrandissement du trou)*
Oreille Gauche	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Oreille Droite	☐	☐	☐	☐	☐	☐

❹ **EN CAS D'ABSENCE D'UNE OU DE DEUX BOUCLE(S)** *(cocher la case qui convient)*

	Boucle cassée	**Perte**	**Perte + Ovalisation** (trou agrandi)	**Perte + Fente**
Oreille Gauche	☐	☐	☐	☐
Oreille Droite	☐	☐	☐	☐

La pose d'une (de) nouvelle(s) boucle(s) est-elle possible ? ☐ oui ☐ non
Choix de l'éleveur : ☐ pose d'une (de) nouvelle(s) boucle(s) à commander par ses soins
☐ transpondeur dans l'encolure

❺ **OBSERVATIONS :**

Mode d'élevage : ☐ pré ☐ pré + box ☐ estive ☐ stabulation ☐ autre :_____

DOCUMENT A RENVOYER AUX HARAS NATIONAUX